

Intitulé du milieu

Vignes et vergers

**Habitat correspondant :**

Vignes et vergers

Espèces communautaires associées :

A379 – Bruant ortolan, A133 – Œdicnème criard

Engagements**Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

1- Maintenir les couverts herbacés présents entre les rangs de vigne ou dans les vergers.

Point de contrôle : Contrôle terrain : absence destruction des couverts herbacés.

2- Conserver les arbres fruitiers présents dans la parcelle.

Point de contrôle : Contrôle terrain : absence destruction des arbres fruitiers.

Recommandations

1- Privilégier des traitements phytosanitaires raisonnés ou ne pas en effectuer.

2- Privilégier une fertilisation, minérale et organique, raisonnée ou ne pas en effectuer.

3- Eviter le regroupement parcellaire.

Date :

Signature(s) :